

I. Echanges communs STG/ST2S et Intervention et réponses de Thierry Reygades, responsable du secteur enseignements technologiques :

Choix de cette réunion : lié à la réforme des 2 séries et réformes des contenus d'enseignement, on est sur des séries technologiques, prenant appui sur ce qui s'est passé en STI2D et STL.

Application à la rentrée 2012 : calendrier ==> grilles horaires déjà parues, consultation en 4 semaines des contenus des disciplines technologiques et en partie des enseignements généraux : modalités inacceptables avec corrections marginales par les IG et **présenté demain 8 décembre en CSE** (vote indicatif mais pas en position de les faire modifier)

Les textes seront rendus officiels en mars et donc en préparation, une phase de définition de la certification et des bacs : épreuves, coefficients, contrôle terminal ou CCF?

Le principe de fonctionnement actuel du ministère ne permet d'appréhender la globalité de la série !

1. Conséquences de la réforme des lycées

Pour les horaires : 2 éléments à retenir, résultats de la réforme du lycée :

- Accompagnement Personnalisé avec 2 h en première et en terminale (contours flous, aucune directive, documents sur site académique uniquement)

Pour le ministère, l'AP = soutien, approfondissement, aide à l'orientation des jeunes...)

==> bilan dans les établissements: variable en fonction des établissements, et donc facteur d'inégalités entre les établissements.

- Grille horaire élève avec un volant d'heures (10,5 h pour les ST2S et 7 h pour les STG) destinés aux établissements afin d'organiser comme chacun le veut les enseignements à effectifs réduits : là aussi source d'inégalités entre les établissements car il faut comprendre que les heures attribuées ne sont pas attribuées à la classe mais décomptées de l'enseignement des élèves en première. Cela signifie qu'il s'agira d'une attribution à l'établissement mais pas à la section => pertes d'heures, d'où la nécessité d'être vigilants.

Le chef d'établissement sera chargé d'attribuer les heures.

2. Les nouveaux contenus

L'AP sans contenus définis et l'autonomie des établissements pour les séries ST2S et STMG en 2012, la réduction des horaires dans les enseignements technologiques conduisent à une appréciation négative des projets de programmes. Il est compliqué pour une organisation syndicale de se positionner sur des contenus quand les principes de formation sont critiquables et critiqués.

3. Impact de la réforme sur la poursuite d'études

Il faut prendre appui sur l'évolution du discours du Ministère ces 2 dernières années: la réforme des séries technologiques est liée au développement des diplômes de l'enseignement supérieur (bac +5). Une telle réforme signifiera que seule la moitié des élèves pourront poursuivre dans l'enseignement supérieur, les autres iront en voie professionnelle.

La position du Snes : développer les formations bac +2, car c'est là qu'est l'emploi.

Aujourd'hui, le discours ministériel a un peu changé : pour l'IG d'éco-gestion, on fait une réforme pour une meilleure réussite en BTS et limiter les bacs profs du secteur tertiaire trop nombreux sur le marché.

Place des BTS aujourd'hui dans l'éducation : il y a menace sur le statut scolaire par un développement en masse de l'apprentissage) mais pas sur la demande en terme de niveau

Arguments favorables :

Pour les STMG : conservation des 4 spécialités de bacs (le ministère aurait pu réduire à une seule spécialité pour les écoles de commerce) et la série St2S est maintenue en l'état.

Ne pas oublier que le Rapport Gaudemar proposait pour la voie technologique des enseignements généraux communs avec une coloration industrielle, une coloration « services » (regroupement éco-gestion et ST2S (SMS))

4. Le bac, son évaluation

Les projets existent.

Pas de grandes modifications mais dans les 2 séries, une épreuve anticipée sur la classe de première pour les enseignements technologiques (STG : épreuves anticipées en science de gestion, ST2S : Activités Interdisciplinaires)

Pour la Terminale : épreuve projet, validé à la fin, aménagement d'épreuve en STG en éco-droit.

5. Le positionnement des syndicats sur la voie technologique

Le Snes est le seul à la défendre et la revendique pour que les jeunes vont dans la voie technologique sans elle ne pourraient pas bénéficier des poursuites d'études actuelles.

La question est de trouver les bons arguments et moyens pour défendre les séries technologiques : Pour la série STI, la réforme pose deux graves problèmes : la formation des enseignants inégale selon les académies et pourtant indispensable car les contenus ont été radicalement modifiés et le mouvement bloqué des suppressions massives de postes.

Ces risques existent aussi en STG et ST2S :

- qui enseignera en éco-gestion en première (1 ou 2 profs) ?
- la question des cartes de formation
- la gestion des cartes scolaires et incidences poste des collègues : compte tenu des suppressions des 1ère d'adaptation et du resserrement des formations, il faut envisager la multiplication des postes à profil (moyen de faire de la gestion du personnel parle chef d'établissement)

6. Questions des collègues présents et réponses

- **Droit et enjeux du monde contemporain : qui va y enseigner ??**

Droit et enjeux du monde contemporain, option en L : c'est un enseignement dont l'inspiration vient de très haut et qui a pour objectif de mettre le bazar dans les établissements.

Conclusion du ministère : pour enseigner cette option, soit il y a vivier dans les établissements soit cette option sera confiée auprès d'intervenants extérieurs !

Pour l'IG d'éco-gestion, ce sont les professeurs STG qui doivent faire ces enseignements puisqu'ils en ont les compétences.

Cette option ne sera pas financée par les rectorats mais par les établissements (au mieux en HSA)

Nous considérons qu'il faut lutter contre une politique qui met en place des enseignements avec des contenus discutables (pourquoi un tel programme ?) et pas de financement.

Ce qui est recherché par le ministère est plus global : faire en sorte que dans les établissements le collectif éclate et donc pour cela, créer des multitudes d'options qui ne seront pas financées (ex option informatique en S)

- **Le rapprochement STG et SES :**

Pour le MEDEF et l'UMP : l'analyse critique n'est pas dans une logique d'économie d'entreprise, c'est plutôt une attaque contre la filière SES.

Lien en première des sciences de gestion : voir compte rendu de la journée disciplinaire STG

- ❑ **Les vacataires** : continuer à lutter pour en limiter au maximum leur recrutement et augmenter le recrutement des professeurs titulaires c'est faire tomber la précarité mais hélas les stratégies d'emplois publics s'orientent actuellement vers plus d'emplois précaires (moins de fonctionnaires).
- ❑ **Sur l'enseignement de vie des entreprises dans les BTS industriels** : 2 courriers ont été envoyés par le syndicat, pas de réponses. Dans les BTS où subsiste encore un cours de vie des entreprises : s'il n'y a pas de professeurs d'éco-gestion dans l'établissement, d'autres professeurs font alors cet enseignement. Il sert de variable d'ajustement pour diminuer les moyens en BTS. Actuellement, il est supprimé dans les réformes de BTS, les épreuves sont d'ailleurs supprimées.

❑ **Bacs ST2S et STG :**

Epreuves en CCF pour les LV, aujourd'hui, on nous parle d'épreuves anticipées et d'épreuves terminales, rien d'autre.

Sur l'épreuve projet, rien n'est décidé, pour l'instant, ce sera une épreuve terminale.

❑ **Crédits européens et BTS :**

BTS : qualification professionnelle intégrée dans le système LMD, système de formation universitaire qui est reconnu au niveau européen. A partir de là, validation par des crédits ECTS, il s'agit de temps de formation, (une licence = 180 ECTS). Cela permet à tout étudiant de poursuivre des études en Europe, parallèlement à cela, il y a reconnaissance des qualifications professionnelles (cadre européen de reconnaissance des qualifications professionnelles qui a défini 7 niveaux de qualifications professionnelles (en France : 5 niveaux), ==> bac, bac +2, bac +3 et master, sans qualifications aussi.

Le BTS entraînerait l'acquisition de 120 ECTS donc peut permettre de poursuivre des études en L3

❑ **Les BTS vont-ils disparaître ?**

NON car reconnus partout et intéressent les pays de l'Est où tout est à reconstruire en terme de formations.

Il n'y aura pas de BTS bac + 3 car cela n'est pas moteur pour l'Europe et sur le marché de l'emploi où le bac +2 est très recherché, refus aussi pour les DUT (Medef). Par contre se développent des licences professionnelles pour la poursuite d'études en master.

II : Temps disciplinaire : la série ST2S

1. Echanges entre les collègues STMS et position actuelle du Snes

Présentation de la réforme, du calendrier et de sa prise de position du Snes (cf. déclaration à la CSL).

Nous constatons des difficultés concernant les remontées d'informations des académies. Nous continuons à vous solliciter car c'est un apport essentiel dont l'organisation syndicale ne peut se passer : cela nous permet d'élaborer des revendications en phase avec la profession et les fondamentaux de l'organisation syndicale (contenus, horaires, respect des disciplines, défense de la voie technologique).

Nous constatons depuis plusieurs années mais notamment depuis la réforme du lycée une compétition et concurrence entre les professeurs des différentes disciplines. L'administration, y compris les IPR,

incite les collègues à déposer des projets pour récupérer des heures comme l'AP. Cela aura pour objectif l'éclatement des possibilités d'échanges et du travail d'équipe. Nous proposons que dans tous les établissements l'AP reviennent aux enseignements de spécialité c.à.d. aux enseignements technologiques (STSS et Bio) et que l'on refuse cette logique de projet.

2. Poids des professeurs STMS et syndicalisation

Un jeune collègue de STMS, stagiaire dans l'académie de Nice s'inquiète de l'absence de « politisation » des jeunes collègues, qui bien qu'esseulés et sans véritable formation depuis l'an dernier, ils se posent beaucoup de questions mais n'ont pas recours à l'action collective ou/et à la syndicalisation. La précarisation de la fonction enseignante et la pression maximale de l'institution accentuent ce phénomène.

Le syndicat doit effectivement s'intéresser particulièrement à ces jeunes collègues en essayant de s'adresser à eux de manière systématique. C'est ce qu'a essayé de faire le Snes l'an dernier au moment de la réforme de la formation. Mais, il faut faire encore plus notamment au niveau académique en les sollicitant sur leurs lieux de formation.

Des collègues ont fait remarquer qu'auparavant malgré des trajectoires différentes les professeurs de STMS se retrouvaient dans une certaine culture médico-sociale. Il est d'ailleurs symptomatique que les professeurs de STMS se présentent parfois comme professeurs de ST2S.

Il faudrait pouvoir éclairer les jeunes générations enseignantes sur l'historique de la section médico-sociale : les générations précédentes de collègues ayant permis la reconnaissance et l'identité de la discipline et de la série à travers les réformes successives avec la construction d'une culture commune, un système d'appartenance, de solidarités.

Proposition : élaborer une plaquette reprenant l'historique de la série F8/SMS/ ST2S et aussi l'histoire des professeurs de la série pour revendiquer l'identité de la série ST2S et de ces enseignants et le rôle qu'elle/qu'ils ont joué dans la réussite scolaire et sociale de plusieurs générations d'élèves

3. Programmes rénovés, épreuves du bac

Les critiques effectuées sur les contenus de STSS de la rénovation de 2006 demeurent : un programme qui a sa cohérence mais trop abstrait et trop général notamment en Première pour des élèves tels que nous les accueillons.

La disparition d'un enseignement de détermination en bio et SMS en seconde qui permettait de donner aux élèves un début de culture médico-sociale n'a fait qu'aggraver la situation.

Quant à la réforme prévue en 2012, nous en déplorons les conditions de mise en œuvre, une consultations des seuls programmes de Première et pas de proposition d'évaluations concrètes (épreuve terminales et /ou anticipées, AI...) cf. analyse faite par le Snes CSL et CSE

Certains collègues s'interrogent sur le rôle de l'Inspection qui applique parfois de manière zélée la réforme du lycée et s'étonnent qu'elle ne soit pas à nos côtés pour défendre les disciplines, et la voie technologique.

L'échange qui a eu lieu avec les collègues présents a confirmé ce que la profession ressent depuis plusieurs années le manque d'ancrage dans la réalité économique, sanitaire et sociale du programme de STSS et de références systématiques à des publics, ancrage absolument nécessaire si nous voulons que les élèves puissent s'approprier des concepts difficiles et puissent procéder à des analyses de phénomènes et de situations complexes et contradictoires. Il y a nécessité à développer l'esprit critique des élèves et l'absence de culture historique ne le favorise pas et aura forcément un impact sur la construction scientifique de nos disciplines.

Si nous sommes d'accord pour que le programme de STSS garde son ambition et permettent aux élèves la poursuite d'études, nous pensons qu'il faut au contraire conserver plus de « démarche technologique » et ce n'est pas en supprimant les dédoublements que nous y arriverons.

De la même façon, le contact avec le terrain devrait être plus institutionnel et non laissé à l'initiative des seuls enseignants de STMS aussi bien dans le cadre de la méthodologie que des activités interdisciplinaires.

Notre objectif reste de scolariser les mêmes élèves, des élèves issus de milieux populaires (et ce n'est pas du misérabilisme !!) et de les conduire à l'enseignement supérieur : penser comme certains IPR et IG que nous pourrions en généralisant les contenus attirer d'autres élèves est un leurre total car les familles préfèreront toujours l'original (la voie générale) à la contrefaçon (une voie technologique généraliste). La voie technologique doit conserver sa mission d'ascenseur social.

Une discussion a eu lieu sur l'impact idéologique du programme de STSS : partir des institutions des dispositifs et non plus des besoins induit un parti pris idéologique et une certaine représentation du monde par exemple l'utilisation d'un vocabulaire tel que gouvernance, efficience... n'est pas anodin. Des collègues ont même fait remarquer que d'une certaine façon le programme était beaucoup plus abordable en BTS qu'en Première ST2S, programme trop chargé en Première (malgré les modifications de la réforme) par rapport à la Terminale.

Les collègues déplorent également que la formation continue des professeurs soit réduite au minimum et quand elle existe, consiste à mettre les professeurs en situation d'être leur propre recours en produisant eux-mêmes des documents qui deviendront des références pédagogiques plus ou moins officielles. S'ils considèrent que l'échange d'expériences est nécessaire, ils pensent que la formation continue aussi bien sur les contenus que sur la didactique de la discipline ne peut se réduire à cette pratique quasi-systématique dans les académies qui est d'ailleurs une fois de plus symptomatique de la considération que l'institution porte à la discipline.

C'est pourquoi tout le monde s'accorde à penser qu'il fallait absolument faire un bilan de la rénovation de 2006 pour améliorer l'attractivité et la visibilité de la série ST2S. Les modifications apportées au programme de Première répondent en partie aux remarques formulées par les collègues lors de la consultation mais pas totalement puisque que reste entier pour l'instant le traitement de la protection sociale en Terminale.

En conclusion, il faut continuer à maintenir nos exigences en terme d'horaires et de contenus (même s'il semble que le Ministère continue à ne rien entendre) et refuser de voir s'appliquer la réforme. En tout état de cause, le Snes propose dans le cadre de la préparation de la rentrée aux collègues de STMS et de bio de revendiquer les heures d'AP en Première et demander des dédoublements systématiques dans leurs disciplines, condition de la réussite des élèves et du maintien de la démarche technologique. Les collègues doivent être très attentifs aux volants d'heures attribués. Ceci est d'autant plus nécessaire pour des élèves qui arriveront en Première ST2S par la procédure Affelnet sans véritable culture médico-sociale et connaissance des exigences de la filière et avec un niveau scolaire plus fragile (cette situation est hélas déjà constatée cette année)

En Méthodologie : les dédoublements ne pourront se faire que si les conditions matérielles l'imposent. Dans beaucoup d'établissements, les salles informatiques sont à 30 postes !

Il faut exiger 1 poste par élève afin de rendre cohérent les attentes pédagogiques du pôle transversal

Proposition

Ces demandes sont à formuler dans les établissements et dans les journées de formations académiques : faire un bilan de la réforme avec demande de réorientations et de corrections de programmes et des horaires.

L'élection présidentielle et la mise en place d'une nouvelle majorité parlementaire et gouvernementale devant être le moment opportun pour porter une demande de remise à plat de la réforme de la voie technologique avec une véritable prise en compte de la demande des personnels et des besoins des jeunes et du pays.

Le Snes s'adressera à l'IG en reprenant l'ensemble de ces remarques et revendications

Le Bac : épreuves de anticipées, épreuves terminales, évaluation des AID

De ce point de vue là, **aucune information officielle**: des rumeurs ou des informations officieuses

- **une épreuve anticipée : les AID (d'après le projet : évalué en cours d'année et avec retenue des points supérieurs à 10),**
- **Une épreuve écrite**
- **une épreuve projet (évaluée pour partie à l'oral) remplaçant l'épreuve pratique : il semblerait que depuis le stage Madame Guillet aurait dit à l'AG de l'APSMS qu'il s'agirait d'une épreuve commune bio et STSS**

Epreuve projet en STG : relation avec le terrain, projet d'étude (toutes les méthodes) pour aboutir à une conclusion, évaluée à l'oral par un binôme, il y a aussi « une épreuve étude » en Première : étude d'un objet par écrit (une page maximum) et ensuite développement à l'oral
--

Les collègues considèrent comme le Snes l'avait dit en audience avec l'IG et à la CSL qu'il n'est pas sérieux de procéder ainsi : présenter un programme sans évaluation anticipées /ou terminales ne permet pas une articulation entre les contenus et les exigences de l'examen. A été occultée pour l'instant l'évaluation des Activités Interdisciplinaires en fin de Première comme c'est le cas des TPE. Il n'a pas été pris en compte les propositions que nous faisons d'un cadrage horaire détaché des volumes horaires des disciplines concernées et d'une liste de sujets nationaux. Les collègues présents sont plutôt favorables à l'épreuve sur projet, plus attractive pour les élèves et qui permet d'évaluer des compétences (travail sur réalisation, évaluation orale...) qui ne sont pas évaluées aujourd'hui avec le bac tel qu'il est. Mais ils souhaitent être consultés et s'interrogent sur les modalités qui doivent éviter les écueils du dossier technique du bac SMS.

4-BTS : BTS SP3S et ESF

Les 2 BTS posent problème du point de vue de l'insertion professionnelle, semble-t-il (mais nous n'avons hélas aucune donnée officielle). La crise actuelle a évidemment des conséquences sur l'emploi. Les contrats précaires semblent être à partir de l'expérience des collègues présents pour l'instant les seules possibilités d'accès à l'emploi pour les sortants du BTS SP3S. Les étudiants-e-s poursuivent leurs études notamment en licence professionnelle (création d'une licence spécifique à l'Université du Havre). Le Snes se sent particulièrement interpellée sur le BTSS SP3S – nous étions pour une polyvalence d'un BTS assistant-e de cadres sanitaires et social – et pense qu'une réflexion doit s'engager : car on note un retour en force d'une demande de la part du milieu hospitalier d'un secrétariat médical de niveau III. Nous redemanderons au Ministère et à l'IG d'étudier à nouveau le problème : un nouveau BTS à part entière ou une option sanitaire au sein du BTS SP3S, la question reste posée ?

La situation est un peu différente pour le BTS ESF qui permet avec une année supplémentaire d'obtenir le diplôme de Conseillère en Economie sociale et Familiale où il semble que le recrutement est assez ouvert ?

Pour le BTS SP3S, il faudrait demander aux organismes (UCANSS par ex.) qui ont participé à l'élaboration de ce BSTS de faire un effort pour recruter les diplômé-e-s. Pourtant, le travail des étudiants en BTS SP3S est apprécié par les institutions mais celles-ci recherchent plus des profils commerciaux pour les ventes de contrats (marchandisation de la protection sociale oblige ?). On constate une fois de plus que de nombreux BST SP3S sont implantés dans des lycées privés au détriment voire en concurrence avec des lycées publics. Par ailleurs, dans certaines académies, sont installés des postes à profil BTS SP3S ; c'est le cas à Marseille. Est-ce un cas isolé ?

Il y a nécessité de faire un vrai bilan du BTS SP3S à la fois au niveau des contenus mais aussi au niveau de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants.

Proposition : proposition de l'organisation au début du troisième trimestre d'une journée syndicale

avec les collègues enseignant dans ce BTS.

5- IPR non remplacés et limitation des réunions facilitant les échanges entre collègues

Se pose le problème du renouvellement des IPR dont un certain nombre vont partir à la retraite cette année qui aura des conséquences pour les collègues : à Besançon plus d'IPR, plus de réunions, plus d'avancement, à Rouen : IPR rattaché à Caen...

En l'absence d'agrégation en STMS, il est très difficile pour les professeurs certifiés de STMS d'avoir accès à la fonction d'IPR ; il semble que la plupart des IPR recrutés dans la dernière période soient des professeurs de biologie et des IPR en biotechnologie assurent à la fois la charge des professeurs de STMS et de Biologie.

8. Les deux serpents de mer : l'Agrégation et les classes prépa

○ L'agrégation

Cette revendication est encore plus d'actualité compte tenu de ce que nous avons dit (reconnaissance de la discipline et de la série, recrutement d'IPR...).

Le Snes a posé la question à l'IG dont voici la réponse : « *Sensible à cette question... C'est une question politique .Elle a engagé l'an dernier un vrai travail et des maquettes sont prêtes. Un colloque devait se tenir en octobre mais à la suite du désistement d'un universitaire le projet n'a pas pu être finalisé. Il faudrait pouvoir réenclencher ce travail et trouver d'autres interlocuteurs. Mais cela demande du temps que nous n'avons pas en ce moment* »

Cette revendication doit être portée par l'ensemble des professeurs de STMS : rien ne justifie aujourd'hui l'absence d'agrégation pour une discipline qui est reconnue à l'université. Nous pensons aussi comme le dit Madame Guillet qu'il s'agit d'une question politique. Cette revendication devra être remise en avant pas le syndicat dans la prochaine période.

Des collègues prennent l'initiative de déposer leur candidature dans le cadre de la promotion interne d'accès au grade d'agrégé-e dans d'autres disciplines (bio, SES...) liste d'aptitude

Les collègues présents proposent que le Snes incite les collègues à déposer de manière systématique leur candidature lors de la campagne de recrutement dans les académies.

A Rouen, le Snes académique fait une déclaration systématique lors de la CAPA pour dénoncer l'absence d'agrégation pour quelques disciplines (STMS, hôtellerie, Documentation)

Il pourrait y avoir une consigne donnée à toutes les sections académiques qui auraient d'autant plus de poids que les collègues l'accompagneraient de leur candidature...affaire à suivre

○ Les classes Préparatoires

Les « FCIL » qui rappelons-le était un cadre administratif qui avait permis la mise en place dans toute la France de classes préparatoires aux concours IFSI voire sociaux. Celles-ci ont quasiment été toutes fermées mais pour autant l'administration avec les IPR incitent les collègues à construire des partenariats avec les IFSI... soit mais c'est le plus souvent en dehors du temps scolaire et payé en HSE. Les lycées les plus riches peuvent parfois trouver dans leur DHG quelques heures qui de toute façon se font au détriment d'autres enseignements. Ces dispositions concernent les élèves de terminales. Mais quid des élèves qui n'ont pas réussi un concours pendant l'année du bac... Nous pensons que la mise en place de classes prépa s'imposent même s'il faut en discuter les modalités car on remarque aussi que la nature ayant horreur du vide, des préparations post-bac se multiplient dans le privé et le semi- public (ex partenariat entre un lycée et un IFSI dans le Val de Marne : coût de la formation 2000 euros) !!!

A signaler que les universités mettent en place des prépas concours IFSI pour leurs étudiants ayant échoué en médecine... un argument à ceux qui considèrent qu'avec le bac ST2S les élèves n'ont pas

besoin d'être préparés !!!

Proposition :

- Lettre au ministre pour l'agrégation et les classes prépas
- Incitation du Snes aux collègues de déposer une candidature d'accès au corps des agrégés et déclaration en CAPA dans toutes les académies pour revendiquer une agrégation pour les trois disciplines oubliées les STMS l'Hôtellerie et la Documentation.